

PERMIS DE CONSTRUIRE  
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Dossier déposé complet le 28 Juillet 2022 Dossier affiché en mairie le 28 Juillet 2022
Par : Monsieur Jean GONANO Demeurant à : 7 rue de Ruelisheim 68270 WITTENHEIM Pour : Construction d'un abri à véhicule Sur un terrain sis à : 7 rue de Ruelisheim Cadastré : 01 0094, 01 0097, 01 0337, 01 0348

référence dossier
N° PC 068 376 22 J 0025

Destination : Habitation

**Le Maire,**

Vu la demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé en zone UC du Plan Local d'Urbanisme,

**ARRETE**

Article 1 : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **accordée**.

Article 2 : L'écoulement des eaux pluviales générées par le projet devra se faire sur le terrain par la réalisation de puits d'absorption.

Article 3 : La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Article 4 : Le titulaire de la présente autorisation doit, obligatoirement, informer la Mairie du commencement des travaux en effectuant une déclaration d'ouverture de chantier, et une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux dès l'achèvement des travaux. Ces déclarations doivent être déposées en 2 exemplaires en Mairie ou adressées par pli recommandé avec accusé de réception, telles qu'elles sont prévues aux articles R. 424-16 et R. 462-1 du Code de l'Urbanisme (voir pièces annexées).

Fait à WITTENHEIM

Le 12 AOUT 2022

Joseph WEISBECK  
Adjoint au Maire,  
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à  
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

